



Commission des dynamiques territoriales

70560 - Subventions pour les voiries départementales

Proposition d'attribution d'une subvention à la Commune de Waldhambach pour l'acquisition d'équipements annexes aux réseaux d'approvisionnement d'eau servant à la lutte contre l'incendie

Rapport n° CP/2017/078

Service gestionnaire :

M3 - Entretien et exploitation

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à la Commune de Waldhambach pour la mise en place d'équipements fixes destinés à la lutte contre l'incendie inscrits dans le contrat de territoire.

Dans le cadre de ses dispositifs d'aides, le Département du Bas-Rhin apporte un soutien aux Communes et aux groupements de communes pour la création de réserves incendie d'au moins 120 m³ et pour la réalisation de barrages et puits d'aspiration d'eau.

Par délibération du 11 mai 1998, le Conseil Général a fixé la participation financière du Département à 20% du coût hors taxe de ces équipements.

Le présent rapport propose d'attribuer une aide financière à la Commune de Waldhambach, conformément au tableau joint en annexe, pour la réalisation d'un projet d'un coût total de 4 207,20€.

Incidences financières

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
SUBVVOIRIE 2016/1	R2016 Sub aux Communes voirie (dépenses)	7 000 000	3 010 238,88	4 207,20

Le dossier proposé dans le tableau est conforme à la programmation prévue par le contrat de territoire.

Le montant de la subvention est proposé sans application de la décote de 20% lorsque les maîtres d'ouvrage ont déposé un dossier complet avant la délibération du Conseil Départemental du 6 juillet 2015, relative à la révision de la politique de contractualisation avec les Communes et leurs groupements.

Le dossier de Waldhambach est arrivé complet après la date du 6 juillet 2015 et est proposé dans le tableau avec application de la décote de 20%.

Le dossier présenté dispose d'une première facture travaux avant le 31/12/2016.

Le présent rapport ainsi que ses annexes ont été examinés pour avis par la commission territoriale Ouest, qui s'est proposée favorablement le 23 janvier 2017.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 4 207,20 € à la Commune de Waldhambach selon le tableau annexé.

Strasbourg, le 03/03/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY